

Énoncé de qualités

1. Se référant à la note verbale Réf : ICC-ASP/14/SP/06 que le Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties a adressé aux Etats Parties, le Gouvernement de la République du Burundi a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Thomas Barankitse en qualité de Membre de la Commission Consultative pour l'examen des candidatures au Poste de Juge à la Cour Pénale Internationale.

2. L'Ambassadeur Thomas Barankitse est un Juriste jouissant d'une très riche expérience comme en fait foi son curriculum vitae en annexe.

3. C'est un éminent praticien du Droit qui a servi notamment en qualité de magistrat, successivement comme substitut du Procureur de la République, Procureur de la République, Premier substitut du Procureur général près la Cour d'Appel, Commissaire général de la Police et Chef Interpol du Burundi. Il est dès lors aisé de comprendre qu'il connaît très bien les qualités tant intellectuelles que morales exigées d'un juge à recruter pour mieux remplir sa mission.

4. Il sied en outre de préciser que le candidat proposé a presté en qualité de Directeur général du Ministère de la Justice au Burundi. A ce titre, il a joué un rôle-clé de supervision dans le recrutement des magistrats au niveau national.

5. Il convient également de faire remarquer qu'en ce qui concerne le Statut de Rome et la Cour pénale Internationale, l'Ambassadeur Thomas Barankitse a été un élément très actif pour avoir été le point focal de la Représentation Permanente du Burundi auprès de la CPI de Mai 2008 à Mai 2013. Il a eu l'opportunité de participer à plusieurs sessions de l'Assemblée des Etats Parties à La Haye.

6. En matière de droit international, il importe de noter qu'en sus de l'exercice de la Fonction d'Attaché Juridique qui lui a permis de renforcer son expérience, le candidat a complété sa formation universitaire par un cours de droit international privé à l'Académie de droit international à La Haye.

7. Il sied en dernière analyse de mentionner que de par les postes de hautes responsabilités qu'il a occupés, l'Ambassadeur Thomas Barankitse a acquis une très grande capacité d'analyse et un sens d'évaluation et de jugement très prononcé.

8. Le Gouvernement de la République du Burundi tient à rassurer que le candidat est d'une moralité irréprochable.

9. Le Gouvernement de la République du Burundi reste convaincu qu'avec tous ces atouts, le candidat proposé répond au profil recherché et apportera une contribution forte appréciable si la candidature est retenue.